

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LACAPELLE VIESCAMP - Commune**

Séance du jeudi 20 février 2025  
Délibération N° DE\_011\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	13
Date de la convocation : 14/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENGE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE représentée par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL représenté par Alain PEYROU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Tarifs de location des tables et bancs pour les administrés de la commune. Année 2025.**

Mme le Maire rappelle la délibération DE\_2023\_38 du 06 juillet 2023 relative à la mise en location des tables et bancs pour les associations de la commune et les administrés de la commune.

Pour rappel : ces tables et bancs sont mis à disposition gratuitement aux associations de la commune organisant une manifestation sur la commune, ceux-ci sont également mis à dispositions des administrés de la commune selon les tarifs ci-dessous :

PRET DE MATERIEL	TARIFS*	CAUTION
Table	3,00 €	50,00 € (unité)
Banc	1,50 €	10,00 € (unité)

\* Location à la journée

Mme le Maire propose de maintenir les tarifs susvisés, pour l'année 2025, pour la location des tables et bancs pour les associations et les administrés de la commune.

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuve les tarifs de location exposés ci-dessus, pour l'année 2025.

Maryline MONTEILLET  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Annelise MICHEL-GAGNAIRE  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 21/02/2025  
Date de réception de l'AR: 21/02/2025

015-211500889-DE\_011\_2025-DE  
A G E D I